



## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

- - - -

Le Maire de la Commune de GAILLARD,

74240

- - -

**Vu** le code de la Voirie Routière,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, L2125-1

**OBJET**

**Vu** l'arrêté municipal n°2023R61 portant réglementation des autorisations d'occupation temporaire du domaine public pour exploitation commerciale.

**N° 2024R 121**

**Vu** la demande du pétitionnaire, Monsieur Fabien SENIGER demeurant au 63 rue du perron, 73 310 CHINDRIEUX, pour l'installation d'un marchand de glace «CHEZ GUST», en date du 07 juin 2024,

**Occupation du domaine  
public communal**

**Considérant** les festivités du 13 juillet 2024,

**Installation d'un marchand  
de glace « CHEZ GUST »**

**Complexe multisport  
Salvatore Mazzeo**

**13 juillet 2024**

### ARRÊTE

**ARTICLE 1** – Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public communal d'une surface de 10 m<sup>2</sup> au droit de commerce « CHEZ GUST » en vue d'installer un marchand de glace.

**ARTICLE 2** – La présente autorisation est valable que pour la journée du samedi 13 juillet 2024 au Complexe Multi Sport Salvatore Mazzeo.

**ARTICLE 3** – Le bénéficiaire devra s'acquitter auprès du Trésor Public des droits de voirie s'élevant à la somme forfaitaire de 1.00€ (un euro).

**ARTICLE 4** – La présente autorisation n'est donnée que sous réserve du droit des tiers et des règlements en vigueur, notamment de la réglementation d'installation de terrasse sur le domaine public communal.

**ARTICLE 5** – Le bénéficiaire de l'autorisation devra prendre contact avec le service espaces publics communal pour procéder à un constat préalable à l'installation de la terrasse et à sa restitution.

**ARTICLE 6** – Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- au pétitionnaire,
- au service des finances, espaces publics, voirie de la commune,
- à la police municipale
- à M. le Sous-Préfet de SAINT-JULIEN-EN -GENEVOIS,

Arrêté devenu exécutoire  
compte tenu :

- de réception en sous-  
préfecture le :

- de sa publication le :

14 10 61 20 24

- de sa notification le :

FAIT à GAILLARD, le 13 juin 2024

Le Maire,  
Antoine BLOUIN

